



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/025
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route de l'Estuaire, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5321 et en vue d'être utilisée comme bureau administratif pour une activité de contrôle atmosphérique avant dépotage de conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ECO WORLDWILD SOLUTIONS (EWS), ayant son siège social 17 quai Gustave Flaubert 76380 CANTELEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro SIREN 819 596 040, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société EWS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-020 portant sur la dépendance susvisée le 30 juillet 2024.

Description de la dépendance : une surface de bureaux d'une superficie d'environ 39,33 m² située au 1^{er} étage du bâtiment Darse 4 (bureau n° 20), Route de l'Estuaire, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : Trois (3) ans à compter du 19 février 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-020 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.